

# LE FONCIER EN PRATIQUE : la délimitation de Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétique en périphérie du parc du W

Cédric Vermeulen<sup>1</sup>, Alexandre Lamon, Barnabé Kabore, Alain Lankoande, <sup>1</sup>Chercheur, Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux, Unité de Sylviculture, passage des déportés, 2, 5030, Gembloux, Belgique, courriel : [vermeulen.c@fsagx.ac.be](mailto:vermeulen.c@fsagx.ac.be)

---

**Résumé:** Le Burkina Faso est le seul pays d'Afrique occidentale dont la législation autorise la gestion cynégétique de la faune par les populations locales. L'opportunité de construire une conservation de la faune servant directement le développement local existe donc. Dans la pratique des choses, il reste cependant encore beaucoup d'étapes à franchir avant que des Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétiques (ZOVIC) réellement autonomes et indépendantes financièrement ne prennent corps. La gestion cynégétique villageoise recouvre un ensemble d'enjeux variés et ouvre la porte à de nombreux questionnements : internes à la communauté d'abord, dans son rapport à l'espace et au foncier ; quant au fonctionnement des structures locales de gestion et leur fusion avec le système politique coutumier local ensuite, ainsi que de la réelle volonté de l'univers administratif et privé de la chasse à partager la rente avec les populations locales.

**Mots clés :** Burkina-Faso, chasse villageoise, gestion cynégétique, conservation de la faune, gestion communautaire.

**Abstract :** Burkina Faso is the only country in western Africa where the official Legislation gives right to the local population to manage wildlife. Thus an Opportunity exists to build a wildlife conservation that can help the local development. In practice, many steps must be still gotten over before ZOVIC (Villages areas for managing wildlife) can become financially independent. Lots of stakes are taken into account in wildlife management and lead to many questions : first inside the community , in his relationship with space and land tenure, then about the managing of local structures, their merger with the local, political and customary system. Finally the real volunty of the administrative and private system of the hunting to deal with the local populations for dividing the income.

**Keywords :** Burkina Faso, local hunting, population managing, wildlife conservation, community management

---

## La gestion participative de la faune en Afrique de l'ouest

D'une manière générale, l'Afrique de l'Ouest peut être considérée comme une terre à défricher en matière de gestion participative de la faune. Comparativement à l'Afrique de l'est où plusieurs modèles (CAMPFIRE au Zimbabwe, ADMADE en Zambie) ont été tentés et décrits, les expériences y restent timides, limitées par des législations obsolètes ou des administrations frileuses (BIOZIM, 2003). Au Burkina Faso, pays réputé pour considérer la faune comme une ressource renouvelable à gérer (Chardonnet, 1995), quelques expériences d'écotourisme villageois axé sur la faune (Mare aux hippopotames de Tengréla, mare aux crocodiles sacrés de Bazoulé) commencent à prendre forme. Mais les expériences de gestion cynégétique villageoise proprement dites y débutent seulement. Les deux principales sont les zones villageoises de chasse en bordure du Ranch de Gibier de Nazinga (Vermeulen et Ouedraogo, 2003) et l'expérience de gestion cynégétique intervillageoise de la forêt classée de Diéfoula dans le cadre du projet GEPRENAF<sup>1</sup> (Basset, 2002 ). Dans la sous-région, seule l'expérience des zones villageoises de chasse de Sangba en République Centrafricaine (Espiney *et al.*, 1995 ; Boulet *et al.*, 2003) peut leur être comparée.

Les approches de l'Afrique de l'est, bien que variant d'un pays à l'autre, ont eu pour caractéristique commune l'idée originale que la gestion de la faune ne devait plus être une simple prérogative étatique. Au Zimbabwe, la législation cynégétique a été modifiée de façon telle que l'animal sauvage ne soit plus *res nullius* - comme c'est encore le cas au Burkina Faso et dans les anciennes colonies francophones par exemple-, les ressources générées par l'exploitation de la faune soient partagées avec les populations locales, lesquelles doivent en outre être consultées et protégées des animaux sauvages. Des emplois subalternes, à l'intérieur d'organes administratifs décentralisés, leur sont réservés. Mais le principe que ces populations pourraient gérer elles-mêmes l'activité cynégétique n'a pas été acquis.

En Afrique de l'ouest, l'expérience de Sangba est allée plus loin dans ce sens : les populations sont responsabilisées sur certaines zones et gèrent les fonds générés. L'aspect « tourisme cynégétique spécialisé » a été particulièrement mis en avant, contrairement au GEPRENAF Burkinabé qui s'est concentré sur l'aspect « structuration du milieu rural » dans une plus large acceptation. Une bonne synthèse des deux tendances, conciliant une approche résolument axée sur la formation des populations locales à la gestion et l'auto-promotion associée à un tourisme cynégétique de qualité, n'existe pas encore. Mais ces deux dernières expériences se distinguent de celles de l'Afrique de

---

<sup>1</sup> Gestion Participative des ressources Naturelles et de la Faune, projet Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

l'Est par le fait que l'échelle de travail est le village, et non l'entité administrative.

Sur le plan méthodologique, il reste donc de la place pour un processus de gestion cynégétique villageois abouti : un milieu rural structuré, formé et indépendant, gérant à l'échelon villageois des zones dévolues au tourisme cynégétique.

### Une démarche intégrée

La promotion de la mise en place des Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC) en périphérie du parc du W s'inscrit à l'intérieur du cadre institutionnel constitué d'une part par le programme ECOPAS<sup>2</sup> et d'autre part par les trois Etats-nations (Burkina Faso, Niger, Bénin) concerné par cette zone. A ce titre, cette mise en place est le fruit d'un processus long et complexe comprenant une réflexion d'ensemble sur la périphérie du parc du W dans les trois pays. La mise en place des ZOVIC s'inscrit donc en aval d'un ensemble de réflexions, d'ateliers, de missions d'expertises et d'études scientifiques dont nous allons tenter de résumer ici le cheminement.

La périphérie du parc du W a d'abord été définie (Kleitz, 2001) comme « Les localités où à la fois se réalisent les valeurs sociales et économiques de la conservation des espaces naturels et où s'ajustent les pratiques rurales face à la mise en défens de ces espaces naturels ». Dans son document introductif, Kleitz résume déjà l'ensemble des problématiques qui affectent cette périphérie : transhumance et pastoralisme, saturation foncière locale des systèmes agraires, dynamiques d'acteurs conflictuelles autour des ressources naturelles.

Par la suite, le programme ECOPAS devait préciser où il souhaitait intervenir et de quelle manière. Les différents ateliers mis en place par la mission portant sur la gestion participative (Borrini, 2002) allaient contribuer à réunir les acteurs concernés et à produire un consensus de base sur les stratégies et démarches à suivre.

En ce qui concerne plus particulièrement les ZOVIC, le choix des zones d'intervention est ensuite le fruit du processus de planification des interventions d'ECOPAS en périphérie (Magha *et al.*, 2002) : identification des sous-zones, analyse de la problématique et des opportunités par sous-zones, identification des thèmes par sous-zone, identification des actions et activités par sous-zone. Le groupe de village de Kabougou-Toptiagou

---

<sup>2</sup> Pour plus de détails sur le programme ECOPAS et la mise en œuvre d'opérations foncières dans le cadre de ce type de programme, voir deux autres articles dans ce numéro : Convers A., I. Chaïbou, D. Dulieu et A. Binot, Gestion de la dynamique pastorale et développement territorial en périphérie du parc régional W, Afrique de l'ouest, ainsi que Binot A. et Joiris D.V. Foncier et conservation de la faune en Afrique subtropicale. Règles d'accès aux ressources naturelles et à la terre pour les riverains des aires protégées

pressenti pour accueillir une initiative de ZOVIC se retrouve ainsi classé dans la périphérie contiguë du Parc dans le secteur burkinabé, dans le département de Tansargua et dans la sous-zone de Kabougou. Les problématiques principales qui y ont été identifiées sont la présence d'un front agricole et d'une pression de transhumance. Les actions proposées y sont l'amélioration de la gestion des ZOVIC embryonnaires déjà existantes, dans la perspective de minimiser les conflits entre le Parc et les riverains, agriculteurs et pasteurs, et de réguler la transhumance locale et le front pionnier agricole. Les activités à mener dans ce sens passent notamment par la gestion de l'espace, la mise en place des cadres de concertation, le financement de micro-projets, l'utilisation des savoirs locaux et le suivi écologique de la zone. Pour ce faire, cette zone bénéficie, dans le dispositif mis en place par ECOPAS, de la présence d'un animateur en charge d'une partie des activités identifiées.

Il faut noter que, en ce qui concerne les ZOVIC de Kabougou et Toptiagou, le zonage opérationnel proposé par Magha *et al.* (2002) correspond aux critères de zonage établis par l'équipe travaillant sur l'organisation socio-territorial (Casti et Turco, 2002). Une mission spécifique portant précisément sur la zone de Kabougou fut réalisée par cette équipe de géographes pour documenter l'entité territoriale, l'organisation foncière et les relations entre acteurs en place (Camara & Lompo, 2003).

Ensuite, la mission de gestion participative (Borrini et Chatelain, 2003) a quant à elle confirmé l'opportunité de centrer à Kabougou l'approche participative sur le concept de ZOVIC.

Sur le plan de la transhumance, la zone de Kabougou a été identifiée par Toutain *et al.* (2001) comme une zone de petite transhumance locale de saison sèche, mais également de saison de pluie, motivée par la saturation foncière. Sur le plan de la biodiversité et du potentiel faunique enfin, les zones de Lada et Kabougou-Toptiagou avaient été identifiées par Tello et Boulet (2002) comme prioritaires pour la petite chasse villageoise. Un travail de recherche dans le cadre d'un doctorat est actuellement en cours pour préciser les quotas d'abattage à fixer pour une utilisation durable du gibier à plume.

Le choix de la zone pour la mise en place des ZOVIC n'est donc pas fortuit. Il s'inscrit à l'intérieur de toute une démarche préalable organisée autour d'un ensemble de concepts qui représente les valeurs et les objectifs que le programme ECOPAS entend promouvoir.

Un aménagement local basé sur une superposition de couches d'informations

Concrètement, la délimitation d'une ZOVIC sur le terrain couple donc une approche intégrée d'aménagiste, par superposition de couches d'informations, à une approche participative, dans le sens où l'information produite devient outil d'aide à la décision pour les populations.

L'exemple du village de Toptiagou sera retenu ici pour illustrer cette démarche, laquelle se décline en quatre étapes. Dans un premier temps, il s'agit d'appréhender l'organisation géographique villageoise dans sa globalité, laquelle reflète l'ensemble des activités préexistantes à la délimitation de la ZOVIC et que celle-ci ne doit pas perturber. L'espace représentant un facteur d'intégration des problématiques, l'analyse spatiale ouvre la porte à un ensemble de questionnements et met en évidence certains aspects du système de production villageois profondément ancrés dans une logique spatiale. Cette organisation villageoise fournit donc une série de contraintes spécifiques. Par recoupement, ces contraintes permettent dans une troisième étape d'identifier des zones potentielles pour l'installation de la future ZOVIC. Enfin, la pertinence des différentes zones potentielles est évaluée en vue de conseiller objectivement les villageois lors de leur choix définitif.

*Identification de l'organisation villageoise*

A Toptiagou, l'organisation villageoise se structure essentiellement autour de l'habitat humain, de l'agriculture et de l'élevage. Les indicateurs d'occupation spatiale de ces thématiques respectives ont ainsi été géoréférencés. Les résultats se présentent en une série de représentations cartographiques rendant compte de ces différents éléments.

La figure 1 présente l'ensemble des champs de case et de brousse de Toptiagou. Elle rend d'abord compte de la situation géographique du village d'étude par rapport au Parc du W et aux villages voisins. Elle représente également dans l'espace la position des différentes spéculations agricoles. On distingue au sein du finage villageois un terroir agricole dont la majeure partie des terres est vouées à la pratique de l'agriculture.

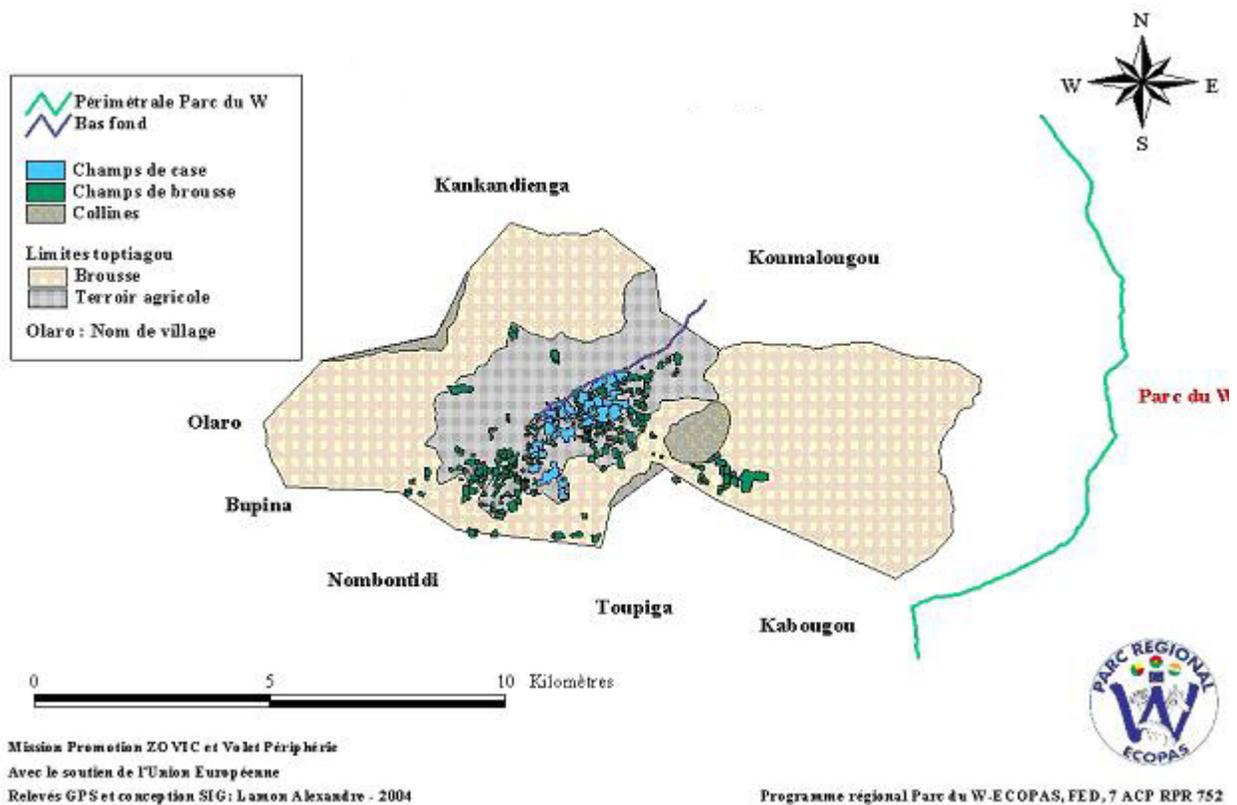


Figure 1. Cartographie des champs de case et de brousse de Toptiagou

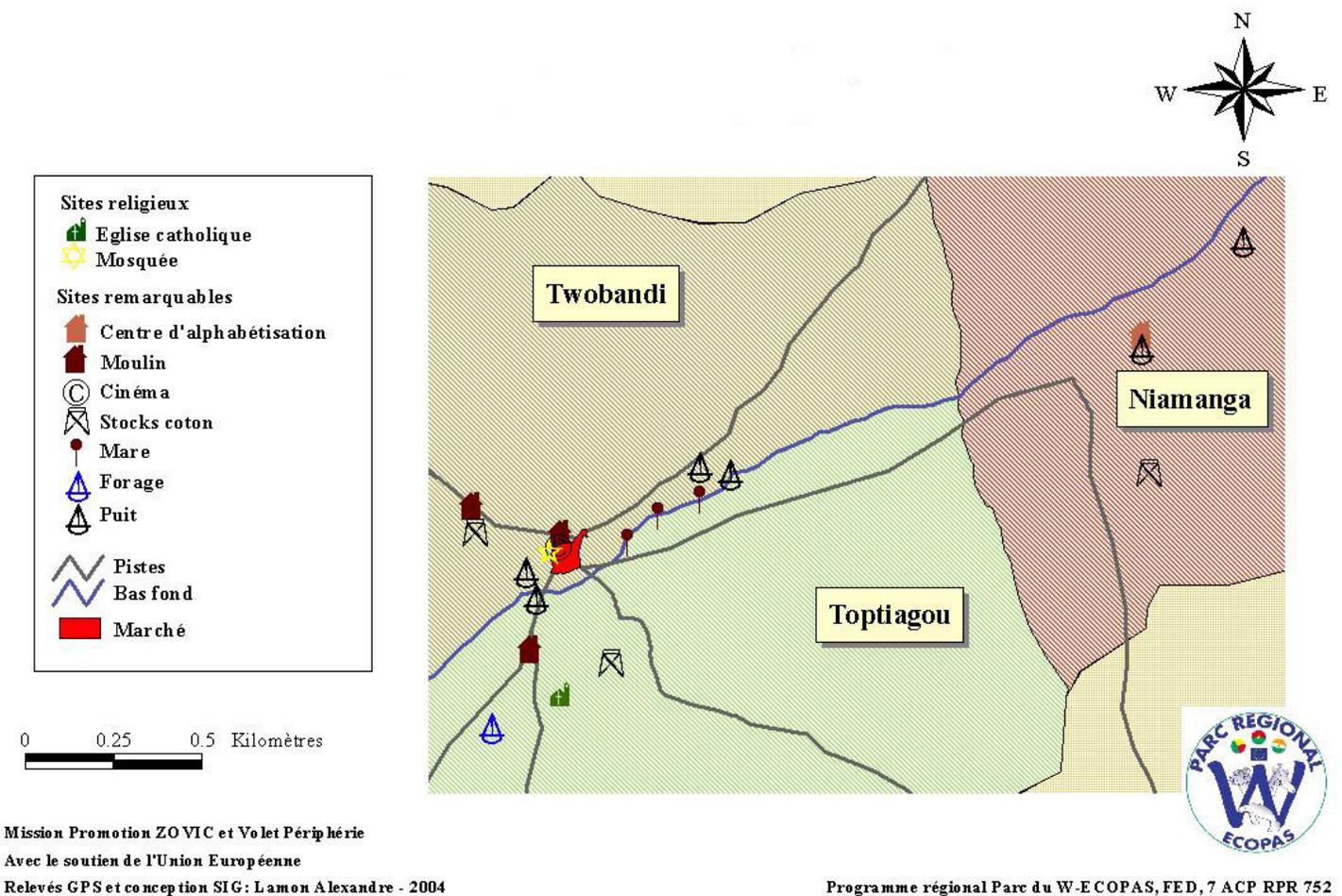


Figure 2. Cartographie des sites remarquables

La figure 2 positionne pour sa part au sein du terroir agricole le marché, les divers puits, le forage, les stocks de coton, autrement dit les différents éléments structurant l'organisation sociale au sein de Toptiagou. L'espace est organisé en étoile dont le cœur est constitué par le marché, centre des échanges, croisement des différentes pistes menant aux villages voisins. En outre, les éléments principaux du village sont tous situés le long du bas fond principal.

Egalement indispensable à la bonne compréhension du fonctionnement villageois, la figure 3 renseigne l'importance de la transhumance locale au sein du village. Celle-ci est structurée autour des points d'eau et mène vers les brousses périphériques au village, où les bovins sont particulièrement dirigés en période de montaison et d'épiaison des graminées domestiques. A Toptiagou, l'ensemble des brousses villageoises est ainsi utilisé de façon saisonnière à des fins de pâturage.

#### *Détermination des contraintes spécifiques au village*

L'étude des différentes cartes établies nous permet de mettre en évidence une série de contraintes spécifiques au village, contraintes définissant un ensemble d'espaces proscrits pour l'installation d'une ZOVIC.

C'est ainsi que, dans le cas de Toptiagou, trois contraintes majeures ont été identifiées: la contrainte de sécurité; la contrainte de transhumance, et la contrainte de saturation foncière.

Tout d'abord, afin de protéger les habitations et leurs habitants des tirs des chasseurs, il a été prévu d'interdire toute installation de ZOVIC dans un espace situé à moins d'un kilomètre des champs de cases. C'est la contrainte dite de « sécurité ».

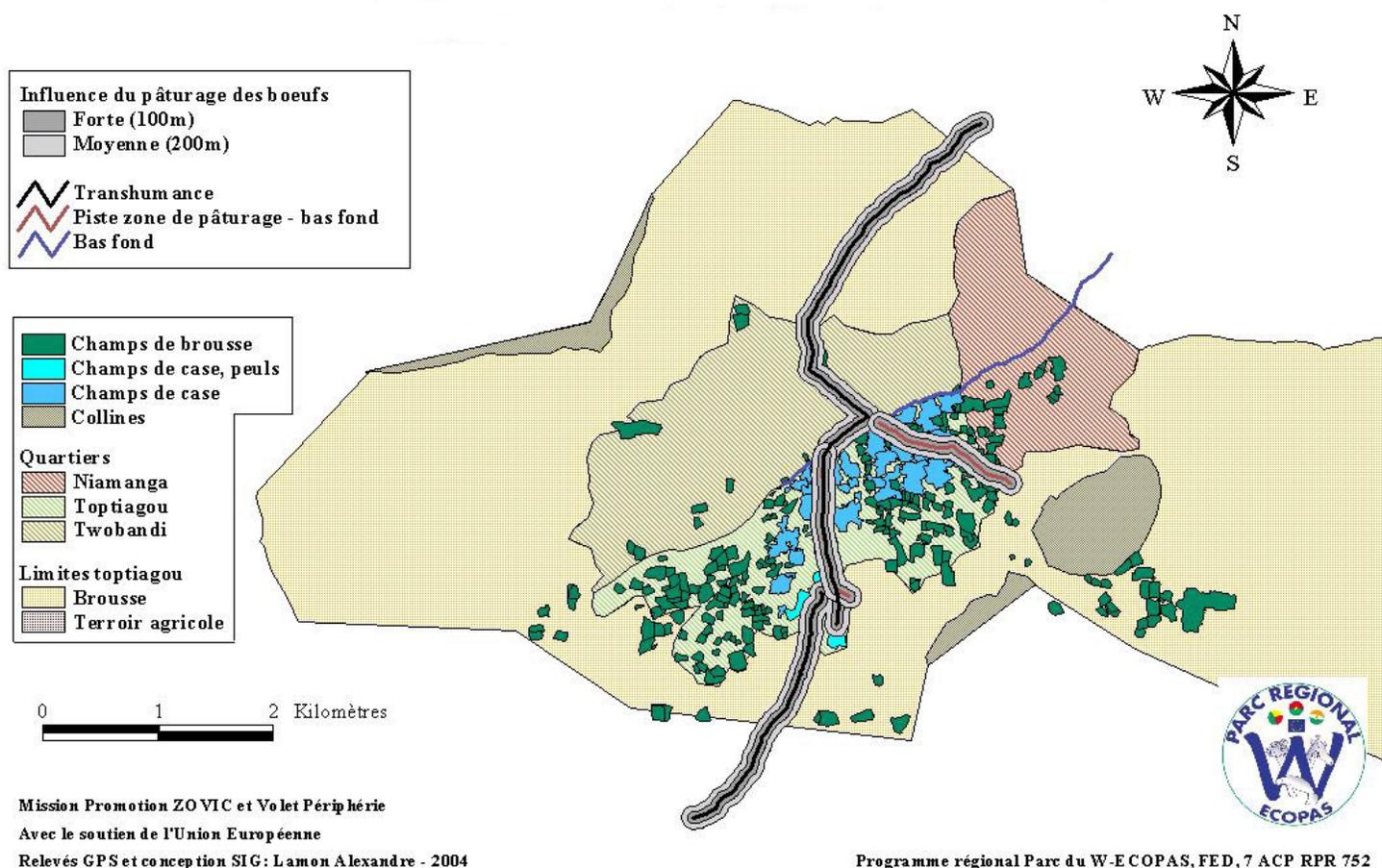


Figure 3. Cartographie des couloirs de transhumance et zones de pâturage des bœufs au sein du village de Toptiagou.

Ensuite, une zone réservée aux passages des *Peuls* transhumants, nommée « contrainte de transhumance » a été définie sur base du parcours qu'ils empruntent chaque année au sein du village. La zone d'influence du passage des bœufs s'étendant sur une large bande de 200 m, nous avons fait le choix de délimiter une bande de 300 m que nous réserverons à la circulation des pasteurs et de leurs cheptels en période de transhumance et sur laquelle aucun aménagement de ZOVIC ne pourra être effectué. Le fait de consacrer cet espace au seul passage des transhumants permettra d'éviter à long terme les risques de conflits susceptibles d'apparaître avec la saturation foncière en cours.

Enfin, étant donné la présence importante de champs au sein du terroir agricole, nous avons pris l'option de soustraire ce terroir à l'ensemble des superficies susceptibles d'être affectées à la

gestion cynégétique de la faune. Nous y avons ajouté une bande de 200 m de large afin d'éviter une trop grande proximité avec des espaces saturés en champs, évitant ainsi la présence trop fréquente de villageois venant cultiver leurs champs. La totalité de la zone incluant cette contrainte est reprise sous l'appellation « contrainte de saturation foncière ».

La figure 4 présente l'ensemble de ces contraintes cumulées et détermine de la sorte les espaces de moindre contrainte pour l'installation d'une éventuelle ZOVIC (figure 5). Trois zones distinctes se dégagent que nous tenterons maintenant d'évaluer par l'intermédiaire d'un diagnostic visant à identifier les atouts, faiblesses, opportunités et menaces (analyse AFOM) de chacune d'elles.

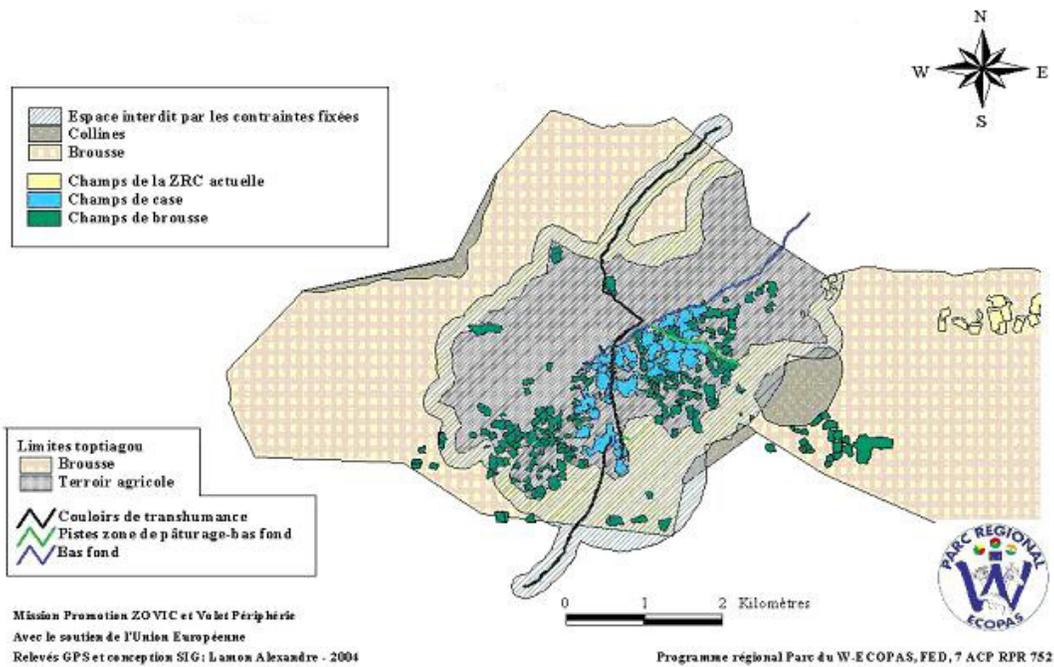


Figure 4. Cartographie de la zone délimitée par l'association des trois contraintes majeures de l'aménagement de la ZRC au sein du Village de Toptiagou.

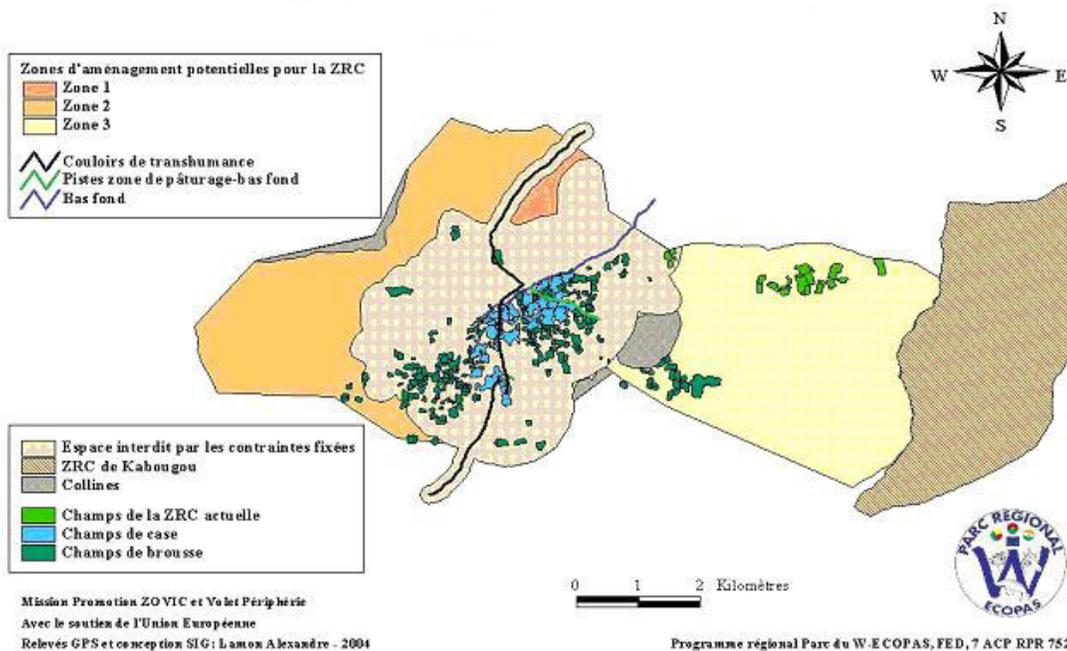


Figure 5. Cartographie des emplacements potentiels pour l'implantation de la ZRC au sein du Village de Toptiagou

### **Diagnostic AFOM des différentes zones susceptibles d'accueillir une ZOVIC :**

L'objectif de ce diagnostic est de déterminer quelle portion du finage de Toptiagou de moindre contrainte est la plus apte pour accueillir une éventuelle ZOVIC.

D'emblée, l'analyse ne portera que sur deux zones (zones 2 et 3). En effet, la zone 1, avec une superficie maximale de 46 ha, est entièrement inscrite dans le terroir agricole. Elle représentera sans doute un espace d'extensions agricoles dans le futur.

#### *Atouts des zones potentielles*

Parmi les atouts, nous avons noté le fait que les zones 2 et 3 disposent de superficies importantes avec respectivement environ 969 ha et 1426 ha, soit un espace de formation végétales naturelles suffisamment important pour espérer qu'ils contiennent, dès à présent ou à l'avenir, des effectifs de faune permettant d'envisager un prélèvement durable.

La zone 3 possède l'atout supplémentaire d'être située à proximité du Parc du W, réservoir important d'espèces gibier. Elle assure un continuum écologique entre le Parc et la ZOVIC. En outre, de par sa situation géographique, elle permet également de délimiter la ZOVIC de telle manière qu'elle soit contiguë à la zone de Kabougou et aux zones cynégétiques des villages voisins, ce qui aurait pour effet favorable d'augmenter l'espace faisant l'objet d'une gestion cynégétique et par là, d'encourager l'installation et le développement du gibier.

Nous pouvons également signaler que les zones 2 et 3 présentent l'atout commun de disposer de collines. Dans ce cas-ci, l'avantage réside dans la variété d'habitats que pourrait offrir une ZOVIC comportant à la fois une brousse de relief et une brousse de plaine en comparaison d'un espace constitué uniquement de plaines.

#### *Faiblesses des zones potentielles*

Parmi les faiblesses, nous avons tout d'abord pointé la grande distance séparant la zone 2 du Parc du W mais également des diverses zones de gestion cynégétique développées par les villages voisins. De plus, elle est isolée de ces derniers par le terroir agricole de Toptiagou qui constitue un réel obstacle au passage des espèces animales.

Enfin, une faiblesse importante pour l'une comme pour l'autre est de ne disposer d'aucun point d'eau pour le gibier. Cet état de fait est la conséquence de la pratique de l'agriculture autour de tous les bas-fonds du finage.

#### *Opportunités des zones potentielles :*

Dans l'optique de promouvoir les initiatives de ZOVIC, une opportunité pourrait être le financement de la création de points

d'eau. Le choix se tournerait alors préférentiellement vers la zone 3 car celle-ci est contiguë aux ZOVIC délimitées par les villages voisins (Kabougou et Koumalougou) qui sont également dépourvues d'eau. Le programme ECOPAS préférera sans doute financer l'installation d'une mare à un endroit stratégique centré dans l'espace commun formé par ces différentes zones à gestion cynégétique.

Dans le cas contraire, le choix de la zone 2 obligerait ECOPAS à réaliser différentes mares entraînant des dépenses supplémentaires.

#### *Menaces des zones potentielles*

Il faut toutefois veiller à ce que l'atout potentiel que pourrait constituer l'installation de points d'eau ne se transforme pas en menace. En effet, les villageois réclament des points d'eau pour le bétail et la culture. Les espaces de brousse résiduels ne doivent leur maintien qu'au fait qu'ils sont dépourvus d'eau. Dès lors, un tel aménagement risquerait de transformer cette ZOVIC en zone propice à l'agriculture ou l'élevage, entraînant l'arrivée massive d'agriculteur ou de pasteurs en quête d'endroits pour abreuver les troupeaux. Les usages dérivés des brousses (cueillette, bois de chauffe, bois de construction...) disparaîtraient.

#### *Conclusion de l'analyse AFOM*

L'analyse AFOM montre que la zone 3 semble la plus appropriée pour accueillir la future ZOVIC. La zone 2 pourrait être quant à elle plus indiquée pour une éventuelle expansion agricole.

#### *Un modèle de ZOVIC adapté*

Les situations foncières, agricoles et pastorales, décrites dans les diagnostics de terrain forcent à la prudence. Une intervention du programme ECOPAS dans le sens d'une gestion des ressources fauniques est-elle légitime dans un contexte de système de production à la limite de sa reproduction ? Quand le souci du paysan est de se dépêtrer dans les contradictions inhérentes au système existant, est-il pertinent de compliquer ce système par une expérience de gestion de la faune qui s'inscrirait sur des espaces déjà disputés ? Les réserves de brousse faisant l'objet de convoitises tant sur le plan des pâturages que sur le plan agricole, est-il judicieux d'y surajouter une contrainte cynégétique dont la pratique risque d'entraîner des pratiques coercitives de la part d'une administration rigide dans ses principes ?

Il est facile d'imaginer les conséquences dramatiques que pourraient avoir la protection intégrale de ces derniers espaces : la multiplication des conflits internes aux populations locales d'une part, et la multiplication des heurts entre administration des forêts et populations d'autre part. La mise en place d'un espace à vocation unique (et surveillé comme tel) produirait à coup sûr une cristallisation, un précipité (dans les deux sens du terme) des conflits latents.

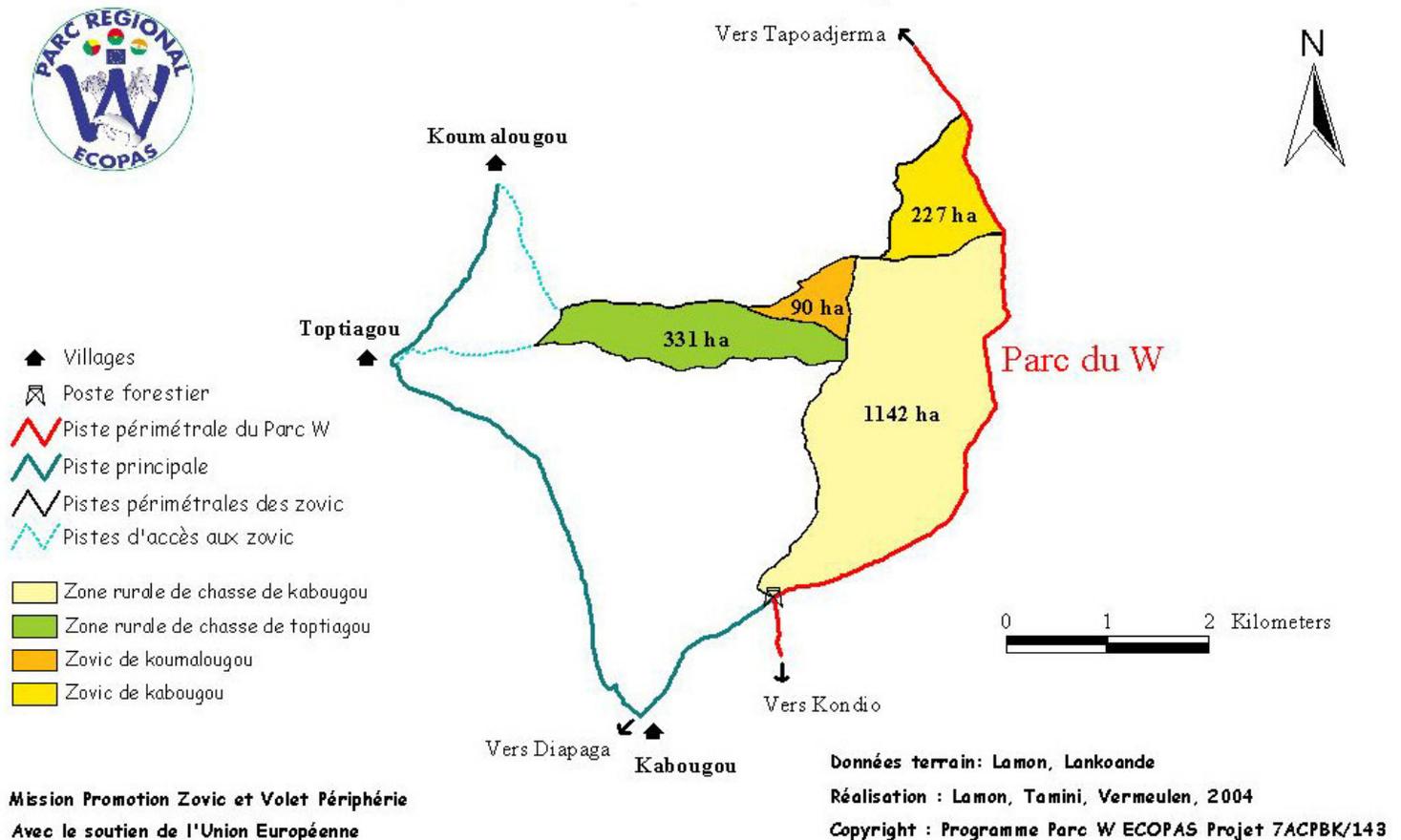


Figure 6. Zones villageoises d'intérêt cynégétique en périphérie du parc du W, Burkina Faso.

Une intervention reste cependant nécessaire. A terme, l'agriculture aura colonisé les derniers espaces de brousse, poussant les éleveurs en dehors du terroir agricole vers le Parc du W. La disjonction sociale et systémique entre agriculture et élevage produira de nombreux conflits. Le rôle des espaces vacants, comme espaces de cueillette durant la période de soudure (Vermeulen 2003) et comme source de matériaux de construction sera irrémédiablement perdu.

Dans cette optique, la perspective d'une intervention doit être pensée avec des concepts adaptés. La gestion cynégétique n'est plus vue comme un but en soi, mais comme la porte d'entrée vers la gestion globale d'un terroir. Cette gestion devrait aller dans le sens d'une sécurisation et d'une délimitation des espaces de pâture (au profit des pasteurs ne possédant pas de droits fonciers) au prix d'une amorce de stabilisation de l'agriculture (au détriment des agriculteurs détenant des droits fonciers). Du point de vue de la chasse, l'intervention devrait aller vers la sécurisation et la délimitation des derniers espaces de brousse susceptibles d'accueillir chasse, cueillette et pâturage. Le modèle de ZOVIC a donc été adapté. Ces Zovic sont désormais vues

comme des espaces multi-fonctionnels, porte d'entrée et facteur d'intégration des initiatives du projet dans les terroirs concernés.

La formule suivante a ainsi été soumise aux Cadres de Concertation villageois :

- Une Zone Villageoise d'Intérêt Cynégétique : Constituée du noyau des espaces de brousse ; délimitée sur le terrain ; accessible gratuitement aux éleveurs locaux ; accessible aux transhumants sur base du paiement d'une taxe de passage ; surveillée par le comité villageois ; interdite aux agriculteurs
- Et/ou en bordure une Zone Rurale de Chasse (ZRC) : Interdite aux pasteurs, locaux ou non ; délimitée sur le terrain ; où l'agriculture est autorisée et stabilisée ; surveillée par le comité villageois.

En principe, cette formule mixte doit permettre de satisfaire les besoins de tous les acteurs en place :

- Les agriculteurs reconnaissent aux autres acteurs un rôle dans la gestion des ressources naturelles. Ils acceptent une limitation locale des défrichements et amorcent une stabilisation agricole. En échange ils bénéficient des retombées de la chasse.
- Les pasteurs voient leurs espaces de pâturage sécurisés et accèdent à la représentation dans la gestion.
- Les utilisateurs marginalisés (comme des femmes pratiquant la cueillette) voient également leurs espaces d'activités sécurisés.

En ce qui concerne le Parc du W, la pression sur ses ressources diminue. Les ZOVIC et ZRCs servent de zone tampon entre front agricole et Parc. La gestion de la biodiversité du complexe transfrontalier entre parc et populations s'en trouve améliorée.

### Le résultat pratique

La figure 6 présente l'ensemble des ZOVIC et ZRC délimitées par les trois villages de Kabougou, Toptiagou et Koumalougou.

Ainsi, 4 zones ont été délimitées sur le terrain : Une ZOVIC à Kabougou : 227 ha. Composée exclusivement de brousse ; Une Zone Rurale de Chasse à Kabougou : 1142 ha, dont plus de la moitié en culture ; Une Zone Rurale de Chasse à Toptiagou : 331 ha dont sans doute la moitié en culture ; Une ZOVIC à Koumalougou : 90 ha de brousse.

Soit un total de 1790 ha délimités par les trois villages pour tenter l'expérience d'une gestion multifonctionnelle de l'espace intégrant des activités cynégétiques.

### Conclusion

Parties de l'idée que la gestion cynégétique villageoise pouvait constituer une réponse à la dégradation des écosystèmes et représenter un outil pour la participation des populations locales à la gestion de la périphérie du W, les Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétiques se sont révélées être un puissant questionnement du rapport d'une communauté locale à l'espace et au foncier. En posant la question du maintien des brousses dans les finages villageois, c'est l'ensemble du système de production matériel local et de reproduction social qui est interrogé. La démarche d'aménagement par superposition de couches d'information, outil d'aide à la décision locale, semble à ce sujet relativement performante. En utilisant l'espace comme facteur d'intégration, elle permet de poser rapidement les bonnes questions. En définitive, l'enjeu semble donc moins de parvenir à faire gérer une activité cynégétique par des populations locales (pari déjà difficile) que de maintenir à moyen terme un équilibre dans les systèmes de production agro-sylvo-pastoraux en complète mutation. A ce titre, les ZOVIC constituent donc sur le terrain une sorte de syncrétisme pratique du programme de recherche et d'action d'ECOPAS, un test grandeur nature des aspirations théoriques des différentes disciplines.

### Note biographique

Docteur en sciences agronomiques, C. Vermeulen est chercheur à la faculté de Gembloux. Ingénieur en aménagement du territoire, il s'est spécialisé dans les aspects humains de la gestion des espaces-ressources et des aires protégées.

### Bibliographie

- Basset T.J. 2002 Patrimoine et territoires de conservation dans le nord de la côte d'Ivoire. In Cormier-Salem M-C., Juhé-Beaulaton D., Boutrais, J., Roussel B. Editeurs *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*. IRD Editions, collections colloques et séminaires, Paris. pp 323-342.
- Biozim. 2003. WWW.biozim.com. Projet de conservation de la biodiversité et développement durable dans la vallée du Zambèze.
- Boulet H., Mbitikon R., Ouamoudjou F. 2003 Les zones cynégétiques villageoises ou l'utilisation durable de la faune sauvage par le tourisme cynégétique. Exemple de la RCA-projet Ecofac-ZCV. In *Parcs et Réserves*, n°58, fasc.1. pp 12-18.
- Borrini G. mars 2002 *Mission d'appui à la formulation d'une stratégie de gestion participative de la périphérie du parc du W*. Programme régional Parc du W-Ecopas, FED, 7 ACP RPR 752, Rapport définitif, 57 p. + annexes.
- Borrini-Feyerabend G., Chatelain C. Janvier 2003 *Mission d'appui à la formulation d'une stratégie de gestion participative de la périphérie du parc du W*. Programme régional Parc du W-Ecopas, FED, 7 ACP RPR 752, Rapport provisoire, 35 p. + annexes.
- Casti E., Turco A. Février 2002 *Mission d'appui scientifique pour l'analyse des dynamiques d'acteurs en aide du programme d'intervention dans les zones périphériques du complexe du parc du W*. Programme régional Parc du W-Ecopas, FED, 7 ACP RPR 752, Rapport définitif, 56 p. + annexes.
- Camara L., Lompo O. 2003 *Recommandations pour la mise en place du cadre de concertation de Kabougou*. Rapport interne non publié, ECOPAS, 3 p.
- Chardonnet P. 1995 *Faune sauvage, la ressource oubliée*. Ouvrage collectif, Luxembourg, office de publications européennes, tome II, CECA-CE. 284 p.
- Espiney T., Tello J., Delvingt W. 1995 Le Programme de Développement de la Région Nord en république centrafricaine. L'expérience de la zone pilote de Sangha. In *Cahiers forestiers de Gembloux*, Unité de Sylviculture, Fusagx. 18 p.
- Kleitiz G. 2001 *Les zones périphériques du Parc du W (Bénin, Burkina Faso, Niger)*. Programme régional Parc du W-Ecopas, FED, 7 ACP RPR 752, Rapport Cirad-emvt, Rapport définitif, 38 p. + annexes.
- Magha M.I., Price T. Octobre 2002 *Atelier bilan des interventions en zone périphérique du W*. Ouagadougou, 21 au 24 Octobre 2002, Programme régional Parc du W-Ecopas, FED, 7 ACP RPR 752, Rapport provisoire, 25 p+ annexes.
- Tello L.J., Boulet H. 2002 *Gestion de la chasse touristique*. Mission d'appui, Programme régional Parc du W-Ecopas, FED, 7 ACP RPR 752, Rapport provisoire, 122 p. + annexes.
- Toutain B., Campaore A., Ouadba J.M., Kagone H., Diallo M. 2001 *Rapport de mission transhumance*, Programme régional Parc du W-Ecopas, FED, 7 ACP RPR 752, Montpellier, Cirad-Emvt 01-43, Rapport définitif, 74 p. + annexes.
- Vermeulen C., Ouedraogo, F. 2003 La zone villageoise de chasse de Sia (Ranch de Gibier de Nazinga, Burkina Faso). Une expérience de gestion communautaire du petit gibier. In *Parcs et Réserves*, vol 58- fasc 2, pp 32-44.
- Vermeulen C. 2003 *Mission d'expertise pour la promotion de la mise en place de Zones Villageoises de Chasse dans la zone d'influence du Parc W*. Programme parc W-Ecopas, U.E., FED, 7 ACP RPR 742, rapport provisoire, 40 p. + annexes.